

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social - 1, rue du Caporal Corbi à Casablanca, le :

JEUDI 09 JUIN 2016 À 10H00

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2015, et approbation desdits comptes ;
- ◆ Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- ◆ Affectation des résultats ;
- ◆ Fixation du montant des jetons de présence ;
- ◆ Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES - EXERCICE 2015

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 163 925 255,29 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	163 925 255,29 DH
Report à nouveau sur exercice antérieur	107 567 017,13 DH
Solde	271 492 272,42 DH
Dividendes proposés	(-) 138 157 550,00 DH
Solde	133 334 722,42 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 138 157 550,00 dirhams, soit 5,00 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 133 334 722,42 dirhams.

Mis en paiement à compter du 04 juillet 2016 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale fixe à la somme de 80.000,00 dirhams brut, le montant des jetons de présence alloués à chaque administrateur.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires
LESIEUR CRISTAL
Casablanca



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca - Maroc

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la Société LESIEUR CRISTAL et de ses filiales (Groupe LESIEUR CRISTAL) au 31 décembre 2015, comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres, l'état de flux de trésorerie, ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme de l'exercice couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2015. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1 574 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 200 millions.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe LESIEUR CRISTAL constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait qu'en mars 2015, a été adopté le décret prévoyant le remboursement du crédit de TVA au titre des années 2015, 2016 et 2017, à concurrence d'un tiers par année, aux contribuables dont le crédit de taxe cumulé au 31 décembre 2013 est supérieur à MAD 20 millions et inférieur à MAD 500 millions. En application de ces nouvelles dispositions, la société LESIEUR CRISTAL S.A a procédé fin juin 2015 au dépôt d'un dossier de demande de remboursement du crédit de TVA, portant sur un montant total de MMAD 424. La Société a procédé, conformément aux normes IFRS, à l'actualisation de ce crédit de TVA.

Casablanca, le 30 Mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires
LESIEUR CRISTAL
Casablanca



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca - Maroc

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LESIEUR CRISTAL S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 531 483 798,16 dont un bénéfice net de MAD 163 925 255,29.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LESIEUR CRISTAL S.A au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait qu'en mars 2015, a été adopté le décret prévoyant le remboursement du crédit de TVA au titre des années 2015, 2016 et 2017, à concurrence d'un tiers par année, aux contribuables dont le crédit de taxe cumulé au 31 décembre 2013 est supérieur à MAD 20 millions et inférieur à MAD 500 millions. En application de ces nouvelles dispositions, la société LESIEUR CRISTAL S.A a procédé fin juin 2015 au dépôt d'un dossier de demande de remboursement du crédit de TVA, portant sur un montant total de MMAD 424.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 30 Mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires	3 985	3 819
Autres produits de l'activité	28	-14
Produits des activités ordinaires	4 013	3 805
Achats	-3 135	-2 973
Autres charges externes	-298	-287
Frais de personnel	-226	-221
Impôts et taxes	-10	-6
Amortissements et provisions d'exploitation	-45	-65
Autres produits et charges d'exploitation nets	4	2
Charges d'exploitation courantes	-3 710	-3 550
Résultat d'exploitation courant	303	255
Cessions d'actifs	-	45
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-43	-29
Autres produits et charges d'exploitation	-43	16
Résultat des activités opérationnelles	260	271
Produits d'intérêts	2	3
Charges d'intérêts	-2	-6
Résultats sur instruments financiers *	54	30
Autres produits et charges financiers	-6	-6
Résultat financier	48	21
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	308	292
Impôts sur les bénéfices	-90	-84
Impôts différés	-18	-12
Résultat net des entreprises intégrées	200	196
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-1
Résultat net des activités poursuivies	200	195
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	200	195
Dont Intérêts minoritaires		
Dont Résultat net - Part du Groupe	200	195
Résultat net par action en dirhams		
- de base	7	7
- dilué	7	7

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Résultat de l'exercice	200	195
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger	-	-
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	1	28
Ecarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	-6	-21
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	2	-2
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-3	5
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNÉE	197	200
Dont Intérêts minoritaires		
Dont Résultat global net - Part du Groupe	197	200

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	Capital	Réserves Non Distribuées	Réserves de conversion	Réserves des opérations de couverture	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2014	276	1 194	-2	-8	1 460	1	1 461
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	276	1 194	-2	-8	1 460	1	1 461
Variation des capitaux propres							
Résultat de l'exercice	-	195	-	-	195	-	195
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	20	20	-	20
Pertes et profits de conversion	-	-	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur écarts actuariels	-	-15	-	-	-15	-	-15
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global total de l'année	-	180	-	20	200	-	200
Dividendes distribués	-	-138	-	-	-138	-	-138
Autres variations	-	-	-	-	-	-1	-1
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-	-138	-	-	-138	-1	-139
Au 31 décembre 2014	276	1 236	-2	12	1 522	-	1 522
Au 1^{er} janvier 2015	276	1 236	-2	12	1 522	-	1 522
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	276	1 236	-2	12	1 522	-	1 522
Variation des capitaux propres							
Résultat de l'exercice	-	200	-	-	200	-	200
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	1	1	-	1
Variation de juste valeur écarts actuariels	-	-4	-	-	-4	-	-4
Résultat global total de l'année	-	196	-	1	197	-	197
Dividendes distribués	-	-144	-	-	-144	-	-144
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-	-144	-	-	-144	-	-144
Au 31 décembre 2015	276	1 288	-2	13	1 575	-	1 575

BILAN CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
ACTIF		
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles, net	50	51
Immobilisations corporelles, net	715	687
Actifs biologiques	81	77
Immeubles de placement, net	4	45
Participations dans les entreprises associées	25	26
Autres actifs financiers	29	30
- Instruments financiers dérivés	-	-
- Prêts et créances, net	8	9
- Actifs financiers disponibles à la vente	21	21
Autres débiteurs non courants	490	442
Impôts différés actifs	18	19
Actif non courant	1 412	1 377
Autres actifs financiers	44	85
- Instruments financiers dérivés	38	79
- Prêts et créances et placements, net	6	6
- Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Stocks et en-cours, net	729	811
Créances clients, net	582	576
Autres débiteurs courants, net	197	134
Trésorerie et équivalent de trésorerie	325	308
Actif courant	1 877	1 914
TOTAL ACTIF	3 289	3 291

En millions de dirhams

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31-déc-15	31-déc-14
Capital	276	276
Réserves	1 101	1 054
Ecarts de conversion	-3	-3
Résultat net part du groupe	200	195
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 574	1 522
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 574	1 522
Provisions	47	35
Avantages du personnel	216	200
Dettes financières non courantes	18	41
- Dettes envers les établissements de crédit	18	41
Dettes d'impôts sur les sociétés	2	4
Impôts différés Passifs	93	78
Autres créateurs non courants	2	2
Passif non courant	378	360
Provisions	-	-
Dettes financières courantes	37	61
- Instruments financiers dérivés	16	8
- Dettes envers les établissements de crédit	21	53
Dettes fournisseurs courantes	1 129	1 205
Autres créateurs courants	171	143
Passif courant	1 337	1 409
TOTAL PASSIF	1 715	1 769
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	3 289	3 291

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions de dirhams	31-déc-15	31-déc-14
Résultat net de l'ensemble consolidé	200	195
Ajustements pour :		
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	1
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	84	76
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-15	-114
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	-45
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	269	113
Elimination de la charge (produit) d'impôts	108	96
Elimination du coût de l'endettement financier net	2	6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	379	215
Incidence de la variation du BFR	-19	39
Impôts payés	-98	-101
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	262	153
Incidence des variations de périmètre	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-44	-89
Variation des autres actifs financiers	-	2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	55
Dividendes reçus	1	1
Intérêts financiers versés	-2	-6
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	-45	-37
Emission de nouveaux emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-24	-32
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-145	-138
Variation de comptes courants associés	-	3
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-169	-167
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48	-51
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	255	306
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	303	255
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48	-51

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Lesieur Cristal est une société anonyme de droit marocain, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales au Maroc. La société a son siège social au 1, Rue du Caporal Corbi, Roches Noires – Casablanca et est cotée à la Bourse de Casablanca au 1^{er} compartiment.

Le Groupe Lesieur Cristal est spécialisé dans le secteur des corps gras (huiles alimentaires).

Les comptes et informations sont présentés en millions de dirhams Marocains (MDH), sauf les informations par action qui sont présentées en dirhams.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2015, le périmètre du Groupe Lesieur Cristal n'a pas connu de variations par rapport au 31 décembre 2014.

NOTE 3. RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Lesieur Cristal sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

NOTE 5. PRINCIPAUX IMPACTS DES RETRAITEMENTS IFRS

Le résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2015 du Groupe Lesieur Cristal est impacté par les principaux retraitements suivants :

IAS 39 : Instruments Financiers : + 54 MDH.

Ce retraitement correspond principalement au produit d'actualisation du crédit de TVA (+57 MDH) lié au changement d'hypothèse de son remboursement, et à l'impact de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers (- 3 MDH)

IAS 38 : Immobilisations Corporelles : +2 MDH.

Ce retraitement correspond à l'annulation des immobilisations en non valeur ne répondant pas aux critères de l'IAS 38.

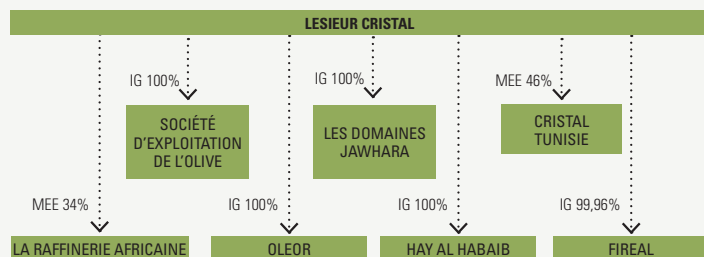
IAS 19 : Avantage du personnel : - 10 MDH.

Ce retraitement correspond à la constatation des avantages post emploi relatif à la couverture médicale et aux indemnités de fin de carrière.

IAS 12 : Impôt différé : -19 MDH.

Ce retraitement correspond à l'impôt différé relatif aux différentes écritures IFRS. Application des taux d'IS stipulés par la loi de finance 2016 (31% Lesieur Cristal et SEO, 10% les Domaines Jawhara)

NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2015



- IG : Intégration Globale
- MEE : Mise En Equivalence

COMPTES CONSOLIDÉS



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc



47, Rue Allal Ben Abdellah
5^{ème} étage Casablanca - Maroc

GRUPE LESIEUR CRISTAL ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société Lesieur Cristal et de ses filiales (Groupe Lesieur Cristal) comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé ainsi qu'un résumé des notes explicatives relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 1 574 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 200 millions.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire de l'état de la situation financière consolidé, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des flux de trésorerie consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé ainsi que du résumé des notes explicatives ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société arrêtés au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait qu'en mars 2015, a été adopté le décret prévoyant le remboursement du crédit de TVA au titre des années 2015, 2016 et 2017, à concurrence d'un tiers par année, aux contribuables dont le crédit de taxe cumulé au 31 décembre 2013 est supérieur à MAD 20 millions et inférieur à MAD 500 millions. En application de ces nouvelles dispositions, la société Lesieur Cristal a procédé fin juin 2015 au dépôt d'un dossier de demande de remboursement du crédit de TVA, portant sur un montant total de MMAD 424.

La Société a procédé, conformément aux normes IFRS, à l'actualisation de ce crédit de TVA.

Casablanca, le 30 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé